

Rochefort**Dossier élections communales 2024**

Source Wikipedia

Nichée entre le lac et les montagnes, la commune, abritant 1 315 habitants, s'étend sur 2 585 hectares comprenant Rochefort, les Grattes, Chambrelien, Montezillon, Brot-Dessus, Champ-du-Moulin, Fretereules, la Tourne et Crostand/les Prises.

Préserver sa remarquable qualité de vie

Le PLR Rochefort affiche clairement son refus à toute fusion afin de préserver son modèle gagnant, soit sa remarquable qualité de vie due notamment à une santé financière solide, attestée par quinze exercices bénéficiaires consécutifs et ce tout en maintenant un coefficient fiscal raisonnable à 67.

Le bilan positif d'une commune fière

Rochefort détient également le leadership cantonal en matière d'installations photovoltaïques, et peut compter sur une école primaire exemplaire et une structure d'accueil parascolaire répondant à 100% des besoins des habitants. L'avance que compte la Commune de Rochefort en matière d'énergies renouvelables est symbolisée par le chauffage à distance à bois inauguré en 2004 déjà. La commune dispose également d'une vie associative et festive importante ainsi que d'une bonne dynamique intergénérationnelle, alimentée par un Groupement des jeunes actif depuis 1967.

Le défi majeur : la mobilité

Le défi majeur actuel concerne les transports publics. Il est consécutif à la fermeture de la gare de Montezillon et à l'abandon programmé de la gare de Chambrelien en relation avec la mise en service de la ligne CFF directe entre Neuchâtel et Le Locle. Le PLR Rochefort reste convaincu que la ligne CFF directe et la voie historique ne sont pas antagonistes, arguant que le démantèlement de la deuxième contrevient à une mobilité au bilan carbone réduit, ainsi qu'il empêche une seconde vie aux lignes régionales dotées de nouveaux matériels roulants.

Le combat principal du PLR se concentre donc sur le maintien de la qualité de vie locale, que le PLR a grandement contribué à développer et sur le dossier cantonal des transports publics.

L'article complet est à retrouver dans *Libertés neuchâteloises*, édition n°2-2024

**Votons
PLR!****Dans toutes les
communes neuchâteloises
le 21 avril 2024 !****Bon sens****et responsabilité**